



Relations extérieures - 12-07-2006 - 18:33

Chine: la commission des affaires étrangères réclame des progrès sur les droits de l'Homme

Si la commission des affaires étrangères du PE constate que l'UE et la Chine entretiennent des "relations commerciales de plus en plus positives" et appelle de ses vœux une "coopération plus étroite", le rapport qu'elle a adopté ce mercredi prend toutefois une tonalité critique sur la situation des droits humains et politiques dans ce pays, sur des questions allant du Tibet à Taïwan, de la peine de mort au bien-être des animaux.

Le rapport d'initiative de Bastiaan Belder (IND/DEM, NL) sur les relations entre l'UE et la Chine reconnaît l'importance croissante des relations économiques entre l'Union et la République populaire, mais fait également part de certaines préoccupations. Il stigmatise le laxisme caractérisant l'application des réglementations antidumping, le "taux de change artificiellement bas" auquel est maintenue la monnaie chinoise et presse le gouvernement chinois d'"améliorer considérablement la protection des droits de la propriété intellectuelle".

Systeme politique, Taïwan, le Tibet, les droits de l'homme

Sur le front politique, la commission parlementaire se prononce en faveur d'un pluralisme accru, d'une modernisation institutionnelle et d'un système judiciaire véritablement indépendant. Elle est d'avis "que la volonté et l'approbation des 23 millions de citoyens de Taïwan doivent, sans conteste, être respectés et pris en compte dans les négociations avec la Chine sur le statut de Taïwan". Elle presse aussi le Japon et la Chine de "s'abstenir de tout acte qui puisse offenser la mémoire historique et les sensibilités de l'autre partie". La commission recommande vivement que "l'embargo de l'UE sur les armements à l'égard de la Chine soit maintenu tant que des progrès plus sensibles n'auront pas été accomplis sur les aspects des droits de l'homme".

Le rapport "demande instamment à la Chine d'abolir la peine capitale" et se dit préoccupé par "les informations récentes faisant état de violations graves des droits de l'homme dans la région tibétaine de la Chine". Il réclame de la Chine une loi "qui garantisse une liberté religieuse effective" et demande expressément au gouvernement chinois de "mettre fin aux persécutions et à l'emprisonnement" des personnes appartenant aux "groupes chrétiens" et des adeptes de Falun Gong. La commission parlementaire se dit aussi préoccupée du fait que "la pratique de la torture est largement répandue en Chine": elle condamne "l'existence des camps de travail Laogai" et les méthodes de "rééducation" et de traitement psychiatrique utilisées par la police sur les détenus. Elle engage également la Chine à protéger le bien-être des animaux et à prévenir la cruauté envers eux, notamment dans l'élevage des animaux à fourrure.

Divergences de vues

Ce rapport a été adopté par 42 voix pour, 14 contre et 2 abstentions. Les députés socialistes ont voté contre, faisant valoir que le rapport insistait indûment sur la situation des droits de l'homme et ne s'intéressait qu'insuffisamment à d'autres aspects des relations avec la Chine. Il est dès lors probable qu'un nombre significatif d'amendements soient déposés lorsque le rapport sera présenté en plénière en septembre.

10/07/2006

Commission des affaires étrangères

